

## Conseil du LPPL

Visio conférence du lundi 7 septembre 2020

### COMPTE-RENDU

Présents :

- ALLAIN Philippe, Professeur d'Université à Angers, Directeur Adjoint du LPPL
- COLOMBEL Fabienne, Maître de conférences Habilitée à Diriger les Recherches, Responsable de l'axe 1 à Nantes
- FLEURY-BAHI Ghazlane, Professeur d'Université à Nantes, Directrice du LPPL,
- GAYMARD Sandrine, Professeur d'Université, Responsable de l'axe 2 à Angers
- GILET Anne-Laure, Maître de conférences à Nantes
- JEANBLANC Sandra, Gestionnaire du LPPL à Nantes
- POTARD Catherine, Maître de conférences à Angers
- REMAUD Julie, Doctorante angevine
- ROY Arnaud, Professeur d'Université à Angers

Excusés

- BOUDOUKHA Abdel-Halim, Professeur d'Université à Nantes
- BOUNKOSSO PEMBA Cezanne, Doctorante nantaise
- CUSSONNEAU Eléonore, Gestionnaire du LPPL à Angers

Ordre du jour

Informations générales

I. HCERES : Point sur le dossier d'évaluation

Questions diverses

## Informations générales

- Présentation des nouvelles gestionnaires du LPPL

### Site de Nantes

Sandra JEANBLANC en remplacement de Malika FREDJ à temps plein

Coordonnées : Bureau 153 – 02 53 52 26 10

Adresse mail générique à utiliser : [secretariat-lppl@univ-nantes.fr](mailto:secretariat-lppl@univ-nantes.fr)

### Site d'Angers

Eléonore CUSSONNEAU en remplacement d'Ilona LAURENT, également Administratrice du pôle des gestionnaires de laboratoires et de la Maison de la Recherche Germaine Tillion (MRGT)

Coordonnées : 02 41 22 63 54

Adresse mail à utiliser : [eleonore.cussonneau@univ-angers.fr](mailto:eleonore.cussonneau@univ-angers.fr)

⇒ Identifier le temps accordé sur les missions relatives au LPPL

- Site d'Angers

Le Doyen a indiqué vendredi que les demandes de création de poste pour 2021 2022 n'ont pas abouti. Il n'y aura donc pas de nouveau poste pour le LPPL à la rentrée 2021. Les postes d'ATER rattachées au LPPL sont par contre renouvelés.

La première commission recherche de l'année 2020-2021 aura lieu en présentiel la semaine prochaine.

Philippe ALLAIN a échangé avec Didier LEGAL, ancien vice président à Angers, à propos de la COMUE expérimentale Université d'Angers Le Mans Université. Les choses devraient se mettre en place en janvier 2021.

Arnaud Roy interroge sur l'impact pour le LPPL. Philippe ALLAIN répond que, via cette COMUE, et en particulier via le réseau de recherche SAM qu'elle a permis de mettre en place, le LPPL pourra participer à des projets interdisciplinaires associant des acteurs angevins et mancaux des domaines de la santé, du numérique et des SHS.

- Site de Nantes

Concernant Next2, le projet va être soumis au prochain conseil d'administration de l'Université.

Des informations ponctuelles liées au risque sanitaire sont diffusées par l'Université de Nantes :

Les demandes pour les missions sortantes doivent être transmises à la présidence. Pour les missions entrantes, cela dépend des zones.

*Précision* : les voyages à l'étranger doivent être évités.

L'Université d'Angers a communiqué directement auprès des enseignants pour ce qui concerne les mobilités individuelles : la consigne est d'essayer de minimiser les déplacements.

- Séminaires et rentrée des doctorants

Les séminaires prévus doivent-ils être maintenus ? Dans l'affirmative, sous quel format ?

Idem pour la journée de rentrée du laboratoire pour les doctorants ?

- ⇒ Philippe ALLAIN et Ghazlane FLEURY-BAHI vont solliciter les universités tutelles pour délimiter les formats.

## I. HCERES : Point sur le dossier d'évaluation

Pas de prise de contact par l'HCERES à ce jour. Le nouveau projet pour le LPPL commence en janvier 2022, l'HCERES aurait dû avoir fini son évaluation avant.

Rappel Deadline :

15 septembre 2020 : retour à la DRPI du site nantais

29 septembre 2020 : retour du dossier auprès de la tutelle dépositrice à Angers

Un document relatif aux bilans et projets de l'unité et de chacun des axes est à fournir. Le dossier déposé pourra être modifié à la marge même s'il a été remonté aux tutelles.

Remarque de Ghazlane FLEURY-BAHI à propos de la question HCERES relative à l'existence d'un Document Unique d'Evaluation des Risques (DUER). Il n'y en a pas au laboratoire pour le moment.

Ghazlane FLEURY-BAHI voudrait le mettre en place mais cela ne pourra se faire que de façon différenciée pour chaque site.

- ⇒ Pour la fin de semaine, envoi du document aux membres du conseil pour relecture et avis :

Les remarques éventuelles devront être retournées si possible avant le 21 septembre 2020.

## Questions diverses

- Projets de thèse à examiner (3)

Sandrine GAYMARD, Fabienne COLOMBEL et Anne-Laure GILET ainsi que Ghazlane FLEURY-BAHI souhaiteraient l'avis du conseil sur des candidatures à l'inscription en doctorat

- ⇒ Si cela ne peut attendre le prochain conseil, les dossiers seront transmis par mail pour examen par les membres du conseil

*Précision* : Sandrine GAYMARD a obtenu une allocation de l'ED pour Pauline CATAU à Angers.

Cette année, Canelle GARNIER en a obtenu une en co-direction avec le MIP à Nantes.

L'année prochaine, au vu de l'historique et de la répartition potentielle, il n'y aura certainement pas d'allocation de l'ED pour les doctorants LPPL du site d'Angers.